



Saint Pierre
de Chartreuse

SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

LETTRE MUNICIPALE AVRIL 2021



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE,

pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION LE 7 MAI 2021

SOMMAIRE



- 1 - ÉDITO
- 2 - VIE MUNICIPALE
- 4 - VIE COMMUNALE
- 9 - COVID-19
- 10 - RETOUR SUR ...
- 12 - VIE INTERCOMMUNALE
- 14 - EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS
À LA MAJORITÉ MUNICIPALE
- 15 - NUMÉROS UTILES

Stéphane GUSMEROLI



Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

Nous sommes entrés dans une nouvelle période de confinement, pour essayer enfin d'endiguer la propagation du Covid-19. Il nous faut ainsi continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation sociale. Dans notre village, je sais que vous avez cette vigilance de chaque instant et que vous respectez bien ces consignes, je tiens à vous en remercier chaleureusement. En parallèle, je vous invite à vous faire vacciner, sans attendre, pour tous ceux qui peuvent y prétendre. On le sait maintenant, c'est le seul moyen efficace pour stopper ce virus. Plus vite nous serons vaccinés, plus vite la vie pourra reprendre son cours.

Au sein de la Municipalité, nous œuvrons activement pour préparer la reprise de notre vie de village-station. Ainsi, avec les associations culturelles locales, Guy Beclé Berland travaille d'arrache-pied sur un programme d'animations pour cet été, que nous espérons riche et festif : nous en ferons une présentation très prochainement.

Dans le même temps, nous travaillons sur les projets structurants de développement de notre Commune. Sur tous ces sujets, nous vous réunirons au sein d'ateliers thématiques, de visites terrains, de réunions publiques, pour vous informer de leurs avancées et recueillir vos avis. Les sujets sont nombreux : plan de gestion de la forêt 2020-2033 (une visite terrain sera programmée en mai avec l'ONF), projets de développement touristique (5 dates sont en cours de calage avec les socioprofessionnels du village), rénovation et requalification des bâtiments communaux (Ancienne mairie et Salle Saint Michel/Foyer de fond à Saint Hugues : ateliers en préparation), développement du Domaine de Chamechaude (en partenariat avec la Métropole grenobloise : un « Comité de site » sera mis en place), aménagement du Plan de ville (choix de conception détaillés à mener cette année), renouvellement du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement (des points d'information sont faits chaque mois en début de Conseil municipal à 19h),

rénovation de ces réseaux (Cottaves/Guillets/Revol, Fontaine Noire-Brevardière, Cherlieu ... : les demandes de subventions sont en cours), Projet de territoire et CRTE (Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat) à l'échelle de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse (vous pouvez contribuer via l'outil en ligne « Wiki »). Les documents relatifs à ces dossiers sont accessibles sur le site internet de la mairie.

Ce lundi 12 avril, à 20h30, seront votés en Conseil municipal les budgets 2021. Ils ont été réfléchis en cohérence avec notre vision à long terme de développement de notre village-station. Ce Conseil municipal sera ainsi l'occasion d'adopter notre second « plan-projets municipal » qui recense tous les dossiers et actions sur lesquels nous travaillons. Il nous permet à la fois de vous informer des activités de la Municipalité et aussi de tenir un suivi dans la durée de l'avancement de ces projets. Dès que cela sera possible, nous tiendrons une réunion publique pour vous informer de tous ces projets et répondre à vos questions.

Enfin, je terminerai cet édito par un mot chaleureux à l'attention de Stéphane Brun, « Capitaine Honoraire », qui, officiellement depuis ce mardi 30 mars 2021, a transféré le commandement de notre caserne de pompiers de Saint-Pierre de Chartreuse au Lieutenant Jean-Michel Eyraud, après 13 ans passés dans cette fonction. Stéphane occupait ce rôle exigeant depuis 2008, après avoir été formé et parrainé par Michel Baffert et Denis Virard. Un grand merci à toi, Stéphane, pour tous les services que tu as rendus à notre village et à la Chartreuse pendant toutes ces années en tant que pompier volontaire ! Ce message est l'occasion de te témoigner, ainsi qu'à tous les sapeurs-pompiers, toute notre estime de la Municipalité et notre gratitude envers vous qui, pour assurer notre sécurité, placez souvent au second plan loisirs et vie familiale. Vous incarnez des hommes et des femmes porteurs de valeurs fortes comme la solidarité et le civisme que, par la force de l'exemple, vous transmettez chaque jour à nos enfants. Encore merci à toi, Stéphane, je sais que tu as encore plein de projets, professionnels et personnels ... Bonne continuation !



VIE MUNICIPALE

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 5 avril 2021

Le contenu détaillé des délibérations prises lors du Conseil municipal du 5 avril 2021 est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

Forêt

Le Conseil municipal a débuté par une présentation par l'ONF du projet de plan de gestion des forêts communales, qui portera sur la période 2020-2033. La forêt communale de Saint-Pierre de Chartreuse représente une surface de 1130 Ha, morcelée en 10 tènements. Elle renferme une biodiversité remarquable. Elle attire de nombreux promeneurs et offre une qualité paysagère préservée. La forêt assure aussi un rôle de protection contre les risques naturels. La forêt produit du bois d'oeuvre de qualité sur 660 ha, récemment valorisé par son A.O.C Bois de Chartreuse. L'analyse de l'état de notre forêt montre que son renouvellement naturel est absent. L'enjeu majeur de ce nouvel aménagement sera donc de pérenniser la forêt, d'une part en retrouvant l'équilibre forêt/gibier et en assistant la régénération naturelle par des compléments de plantations adaptés au changement climatique et d'autre part en réduisant et en espaçant les exploitations pour retrouver un capital sur pied équilibré et bien structuré, synonyme de résilience face aux perturbations climatiques. Les coupes seront limitées aux surfaces réellement exploitables. Les espaces protégés, la faune et la flore remarquable ainsi que les paysages seront préservés. La forêt restera ainsi préservée et accueillante pour les nombreux acteurs du territoire qui la côtoient. La forêt communale de Saint-Pierre de Chartreuse doit faire face à de nouveaux défis : assurer son renouvellement et évoluer face aux changements climatiques, pour garantir la pérennité d'une forêt équilibrée, résiliente et accueillante, à long terme.



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2020 - 2033

FORÊT COMMUNALE DE
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

Finances

Les résultats comptables de l'année 2020 de la Commune (comptes administratifs, comptes de gestion) ont été validés par le Conseil municipal. Il s'agit en quelque sorte du bilan financier de l'année écoulée, tenant compte des reports de l'année précédente, des dépenses effectives réalisées au cours de l'année et des recettes perçues.

- Le compte administratif 2020 du budget principal dégage un résultat cumulé positif de 497 166 €.
- Le compte administratif 2020 du budget eau/assainissement dégage un résultat cumulé positif de 55 465 €.
- Le compte administratif 2020 du budget forêt dégage un résultat cumulé positif de 9 558 €.

Projet de Maison du Parc / Office de tourisme intercommunal sur le Plan de Ville

Le permis de construire du futur bâtiment de Maison de Parc naturel régional de Chartreuse / Office de tourisme intercommunal est actuellement en cours d'instruction. L'objectif est que les travaux de construction puissent débuter fin 2021/début 2022. Afin de permettre la réalisation des travaux, la Commune va procéder préalablement à la déviation des réseaux enterrés. Pour cette opération, le Conseil municipal a retenu l'entreprise Colas. Les travaux sont financés par le Département de l'Isère, le Parc naturel régional et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Commerces

Considérant la crise sanitaire actuelle, le Conseil municipal a décidé d'exonérer les commerçants du village du paiement de la redevance d'occupation du domaine public liée aux droits de terrasses, pour la période du 16 octobre 2020 au 14 avril 2021.



École des 4 montagnes

Dans le cadre du plan de relance de l'État, les écoles peuvent candidater à l'obtention d'une subvention pour l'équipement numérique des écoles : PC portables, tablettes, équipements numériques pour communiquer (environnements numériques de travail), etc. En lien avec l'équipe enseignante, le Conseil Municipal a décidé de constituer et déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État, pour un montant d'équipement de 11 840 €.

Collecte et tri des déchets

Depuis septembre 2020, un groupe de travail citoyen se réunit, sous le pilotage d'Eric Daviaud, pour proposer une restructuration des Points Tri. En concertation avec la Communauté de communes Coeur de Chartreuse, et sur la base de ces propositions, le Conseil municipal a validé cette nouvelle organisation, qui sera mise en oeuvre fin avril 2021 par la Communauté de communes Coeur de Chartreuse, pour une expérimentation de 6 mois. Voir propositions détaillées du groupe de travail citoyen dans l'article sur le sujet dans cette Lettre.

Date des prochains Conseils municipaux

Lundi 12 avril à 19h,

avec une présentation sur la gestion de l'eau et de l'assainissement et le vote des budgets 2021

Lundi 3 mai

Assistez virtuellement aux réunions du Conseil Municipal !

En raison des circonstances actuelles liées au couvre-feu, la présence du public dans la salle n'est pas autorisée. Il est possible de suivre les débats en « visio » grâce au lien ci-dessous :

<https://meet.jit.si/ConseilmunicipalSaintPierredeChartreuse>



VIE COMMUNALE

Requalification des bâtiments et espaces publics communaux

Des projets d'investissements à fort enjeu pour le village sont actuellement engagés. Il s'agit des projets Ancienne mairie/Maison de Santé/Salle des fêtes, Plan de ville, Salle Saint Michel/Foyer de fond/Salle hors-sac à Saint Hugues. Pour certains d'entre eux, des choix techniques, fonctionnels et financiers seront bientôt à faire. Pour y travailler ensemble, la Mairie va mettre en place des groupes de travail dès ce printemps 2021, faisant intervenir les élus, associations et habitants volontaires.

Questions qui se posent pour l'Ancienne Mairie/Salle des fêtes : quelles fonctions à assurer au sein du bâtiment (salle spectacles/salle des fêtes/salle de séminaires, Maison des Associations / salles associatives, espace de co-working, services culturels, logements, etc) ? choix de conception (accessibilité, répartition des fonctions, ...) ? Quel aménagement des espaces extérieurs (parvis de la salle des fêtes, ancienne cour de l'école, ...) ? montage financier ? Etc.

Questions qui se posent pour le Plan de Ville : Quels conception et aménagement de la nouvelle place publique devant la future Maison du Parc / Office de tourisme intercommunal ? Déplacement de la stèle vers quel lieu ? Quelle organisation fonctionnelle du Plan de Ville ? Quels espaces de jeux pour les enfants ? Etc..

Questions qui se posent pour les salles communales à Saint Hugues : quelles fonctions à assurer au sein des bâtiments (foyer de fond et location skis/raquettes l'hiver, salle d'activités pour les enfants de l'école, espace d'exposition temporaire du musée Arcabas, mur d'escalade/salle de bloc, activités 4 saisons, gîte de groupe, ...) ? Quel système de chauffage ? Quels choix de conception et choix techniques ? Quel montage financier ? Etc.

Si vous souhaitez participer à un ou plusieurs de ces groupes de travail, merci de nous en faire part, en précisant lequel/lesquels par mail ou à l'accueil de la mairie. Merci par avance.

Stéphane GUSMEROLI - Maire
stephane.gusmeroli@saintpierredechartreuse.fr





Réorganisation des points de tri sur la commune

Afin de réaliser le tri des déchets, la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse possède 5 Points Tri accessibles au public :

- Parking des remontées mécaniques : 5 colonnes (2 Verre, 1 Papier, 2 Emballage)
- Mairie : 3 colonnes (1 Verre, 1 Papier, 1 Emballage)
- La Diat : 3 colonnes (1 Verre, 1 Papier, 1 Emballage)
- Saint-Hugues : 5 colonnes (2 Verre, 1 Papier, 2 Emballage) et de 2 containers textile
- Mourinas : 1 colonne (Verre)

Depuis septembre 2020, un groupe de travail citoyen se réunit régulièrement, sous le pilotage d'Eric DAVIAUD, Conseiller municipal en charge des déchets. L'objectif de ce groupe est de faire des propositions au Conseil Municipal afin d'améliorer la gestion des déchets sur la commune.

Concernant les Points Tri de la commune, le groupe partage le fait que qu'ils ne sont pas agréables (sauf celui de la Mairie), que les colonnes sont sales et en mauvais état, qu'il y a des flaques d'eau et de la boue régulièrement, qu'ils ne sont pas toujours déneigés et qu'ils sont assimilés souvent à des mini-déchèteries. D'autre part, les bacs Ordures Ménagères (OM) accueillent encore trop de déchets valorisables (verre, carton, emballages).

Sur ce constat et après un travail réalisé en concertation avec la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, le groupe de travail a proposé de restructurer les Points Tri de la manière suivante :

- Passer de 5 Points Tri à 8 Points Tri :
 - Supprimer 3 Points Tri actuels (Parking des remontées, La Diat, Saint-Hugues)
 - Créer 7 nouveaux Points Tri constitués d'une colonne de chaque type (Verre, Emballage, Papier)
 - Répartir et les rendre plus pratiques d'accès sur la commune
 - Déplacer un bac textile de Saint-Hugues vers le Bourg
- Ne pas mettre de bacs OM sur le Point tri (recommandation CCCC)
- Répartir les bacs OM des Points Tri actuels vers d'autres lieux
- Laisser accessibles les colonnes par plusieurs côtés
- Tester ces nouveaux Points Tri durant 6 mois avant de prévoir un aménagement définitif (si validation du lieu)
- Avoir un passage régulier des agents communaux sur les Points Tri pour avoir un état de propreté acceptable.

D'ici à début mai 2021, les lieux de tri seront donc les suivants :

- **Patassière** : sur le parking au carrefour de la RD512 et de la route allant au hameau de Patassière
- **Plan de Ville** : proche du local poubelles actuel, le long du mur du cimetière
- **La Diat** : au carrefour de la RD520B et de la route allant vers le Grand Logis
- **Flin** : Sur le premier parking au lieu-dit Flin sur la RD57D allant vers Saint Hugues
- **Les Egaux** : à l'entrée du parking accueillant les camping-cars
- **Cottaves** : sur le parking au niveau du carrefour de la RD512 et de la route allant au hameau des Cottaves
- **Mairie** : le site actuel est maintenu en l'état
- **Mourinas** : le site actuel est maintenu en l'état faute de place

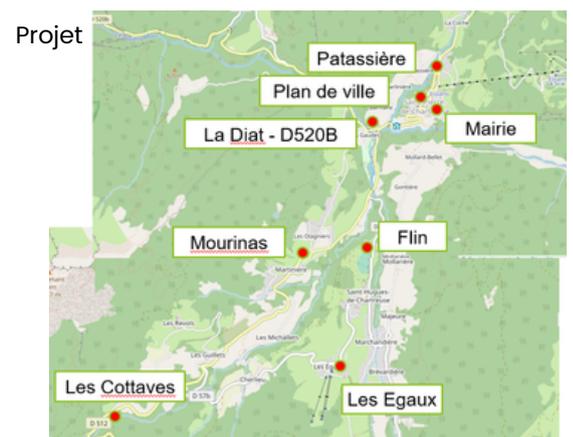
Les bacs roulant d'ordures ménagères des Points Tri supprimés (Parking des remontées, La Diat - sur le parking de la piscine - et Saint Hugues) seront répartis sur le territoire proche conformément aux règles de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse (lié au nombre d'habitations proches).

Cette restructuration sera réalisée fin avril 2021 par le prestataire de gestion des colonnes de tri œuvrant pour la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. Cette expérience de 6 mois donnera lieu à un retour d'expérience auprès des citoyens dans 6 mois, afin de valider définitivement ces choix ou de les réajuster. Ils donneront alors lieu à un aménagement définitif.

L'information sera affichée sur les Points Tri actuels courant avril.

Eric DAVIAUD - Conseiller municipal

06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr





VIE COMMUNALE

Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés : le guide de préconisations est disponible !

Le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans un projet de coopération, via le programme européen LEADER, avec les Parcs naturels régionaux du Pilat et du Massif des Bauges. Ce programme de coopération s'intitule "Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés", et vise à accompagner tous les acteurs du territoire à travailler sur une gestion plus durable de leur éclairage nocturne, en termes de transition énergétique mais aussi de préservation de la biodiversité et de lutte contre la pollution lumineuse.



Dans ce cadre, le Parc Régional de Chartreuse a travaillé sur un guide de préconisations pour un éclairage de qualité, public ou privé. Il rappelle la réglementation en vigueur, fournit également des préconisations pour s'engager dans des objectifs plus ambitieux, et il est agrémenté de photos du territoire et de retours d'expériences locaux.

Ce guide a pour objectif de permettre à chacune d'entre nous de s'approprier ces concepts, parfois techniques. Il est en téléchargement sur le site du Parc :

 <https://www.parc-chartreuse.net/agir/energie/un-eclairage-raisonne-pour-des-parcs-etoiles/>

Éric DAVIAUD - Conseiller municipal
06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr

Les CM1/CM2 ont mené l'audit énergétique de l'école des 4 montagnes

Dans la lettre du mois dernier, nous avons fait paraître un article concernant l'audit énergétique de l'école réalisé par les élèves de CM1/CM2. Voici ci-dessous les témoignages d'élèves qui ont participé à cet audit :

Lilly : « J'ai aimé la caméra thermique, voir les endroits où c'était froid ou chaud (les ponts thermiques) »

Millie : « J'ai appris que l'on pouvait changer beaucoup de choses, pas seulement à l'école, mais aussi en général »

Capucine : « J'ai aimé travailler pour améliorer notre école, pour qu'elle soit plus écologique »

Antoine : « J'ai aimé ce projet parce que ça m'a donné des supers idées pour ma future maison »

Baptiste : « La chaudière collective, c'est génial parce que ça va chauffer l'école mais aussi l'église et le foyer de ski de fond »

Romane : « Je ne savais pas que le mot énergie vient du latin *energia* et qu'il veut dire "force en action" »

Basile : « On a découvert les isolants, certains écologiques (les biosourcés) et d'autres non (les minéraux et les polymères) »

Hanaé : « On a appris qu'il existait des fenêtres à double vitrage mais aussi à triple vitrage »

Manu : « J'ai aimé ce projet car c'était plus amusant que le travail habituel dans la classe »

Angèle : « J'ai aimé ce projet parce qu'il nous a fait redécouvrir notre école »

Antoine Léger, le Directeur de l'école des 4 montagnes, a trouvé particulièrement intéressant ce projet du fait qu'il a été très concret, que les enfants ont réfléchi sur de nombreux aspects du bâtiment en participant avec des professionnels à l'audit énergétique de l'école (isolation, chauffage, éclairage, vitrage et huisserie), qu'il a été riche en savoirs (les différents types d'énergie, le réchauffement climatique, les matériaux de construction, ...). Le projet a aussi amené les élèves à réfléchir sur leurs actions au quotidien pour économiser l'énergie à l'école mais également à la maison. Il a rendu les enfants acteurs (savoir prendre en compte différents points de vue et contraintes pour proposer des solutions) et a participé à la formation de futurs citoyens sensibilisés aux problématiques environnementales et énergétiques.

Bravo à ces futurs constructeurs de bâtiments peu énergivores !

Éric DAVIAUD - Conseiller municipal
06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr



Déploiement des compteurs communicants "Linky" par Enedis

Le déploiement des compteurs communicants (nommés Linky) est une décision des pouvoirs publics, qui s'impose à tous les citoyens français, de par la directive européenne de 2009 et la loi sur la transition énergétique de 2015. Enedis, en tant que gestionnaire du réseau d'électricité, assure donc sa mission de service public, en remplaçant l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021, pour les particuliers, professionnels et collectivités locales. L'objectif est d'avoir un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers.

Quels sont les avantages de ce nouveau compteur pour les clients ?

- Les emménagements (mise en service, rétablissement, changement de puissance) sont simplifiés puisque l'accès à l'électricité est disponible en 24 heures contre 5 jours auparavant, pour un coût deux fois moindre et sans rendez-vous pour le client. C'est aussi 600 € de baisse en moyenne sur un raccordement producteurs auto-consommateurs.
- Les pannes électriques sont détectées plus rapidement avec un diagnostic facilité et une intervention plus rapide. Enfin, en cas de surtension sur le réseau, le compteur coupe l'alimentation afin d'éviter d'éventuels dommages aux appareils électriques du logement.
- Et parce qu'on veut tous consommer moins d'électricité : avec Linky, les clients ont accès à leurs données globales de consommation sur un espace personnel, sécurisé et gratuit : www.enedis.fr/linky.

Peut-on refuser le compteur Linky ?

- Il n'y a pas de procédure de refus du compteur communicant car c'est une loi qui impose son déploiement, dans un souci d'intérêt public.
- A partir de 2021, la pose du compteur Linky ainsi que le relevé des anciens compteurs seront payants.

Quels usages le compteur Linky va-t-il permettre ?

- Demain la production et la consommation d'électricité se feront en partie en local au travers des énergies renouvelables et des véhicules électriques. De plus en plus de clients souhaitent produire et consommer leur électricité. Les compteurs actuels, installés pour certains il y a plus de 40 ans, ne sont pas capables de répondre à ces nouveaux usages. Par exemple, la recharge des véhicules électriques en mode rapide (1 heure) équivaut à l'appel de puissance d'un immeuble entier ! Qui accepterait de voir son électricité coupée parce que ses voisins ont branché leur véhicule électrique ?
- Linky répond à cet enjeu actuel et futur de garantir la sûreté du système électrique et d'assurer la continuité d'alimentation pour tous, tout en accompagnant ces nouveaux usages.



Et les collectivités dans tout ça ?

Les données issues des compteurs communicants pourront être utilisées par les collectivités pour participer à l'aménagement et à l'attractivité de leur territoire. Cela va permettre aux collectivités, en plus d'accompagner les programmes de rénovation énergétique, de suivre plus finement les consommations de leurs bâtiments publics. Les communes auront accès à ces données sur leur nouvel espace dédié pour tous leurs points de livraison : www.enedis.fr/collectivite-locale.

Compteurs communicants « Linky » : Analyse par la Municipalité de Saint Pierre de Chartreuse

Le Maire, Stéphane Gusmeroli, interpellé par des habitants au sujet du compteur Linky, a missionné le Conseiller municipal Olivier Jeantet pour rassembler des informations factuelles sur ce dossier.

Cette mission a été construite en 4 étapes :

1. Olivier Jeantet a rassemblé un groupe de travail local, constitué de personnes intéressées par les interrogations autour du compteur Linky et disposant de certaines connaissances en électricité (Michel Ricard, Christophe Bioud, Eric Daviaud). Ce groupe avait pour but de lister les avantages et les inconvénients qui accompagnent un changement de compteur pour un compteur Linky.
2. Olivier Jeantet a rédigé un document de synthèse qui a été relu par le groupe de travail.
3. Un représentant d'Enedis a été rencontré pour une discussion avec des membres du Conseil municipal et du groupe de travail, dans le but de clarifier certaines zones d'ombre.
4. Olivier Jeantet a présenté aux Conseillers municipaux ce document ainsi qu'une synthèse des procédures judiciaires associées à des délibérations de Conseils municipaux à ce jour. En se basant sur ces documents, le Conseil municipal a décidé de :
 - ne pas prendre de délibération relative à l'installation de compteur Linky sur la commune,
 - partager, avec les habitants, les informations collectées aux habitants

Les différents documents relatifs aux compteurs Linky, sont accessibles à tous, sur le site internet de la Mairie : <https://www.saintpierredechartreuse.fr/actualites/compteurs-linky>

La Municipalité va solliciter Enedis pour organiser une permanence en mairie, pour répondre aux questions que vous vous posez.

Communiqué diffusé par ENEDIS



Chèques énergie : quels sont vos droits ?

En 2020, 5,8 millions de ménages ont été éligibles au chèque énergie. D'une valeur moyenne de 150€, ce dernier permet aux ménages aux revenus modestes de bénéficier d'une aide pour régler totalement ou partiellement leurs dépenses énergétiques. Trois années après son lancement, ce dispositif évolue dans le but d'améliorer son fonctionnement et le taux d'usage du chèque énergie. Trois grands changements vont être opérés.

De nouveaux critères d'éligibilité

Si le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation (UC)* de votre foyer est inférieur à 10 800 €, alors vous pouvez toucher cette aide.

Jusqu'à maintenant, seuls les ménages soumis au paiement d'une taxe d'habitation (même s'ils en sont exonérés) et les résidents de logements-foyers conventionnés APL étaient éligibles. En 2021, davantage de français pourront bénéficier du dispositif. Ainsi, si vous êtes résidents en EHPAD, EHPA ou USLD, vous êtes susceptible d'être éligible au chèque énergie. Il en va de même pour les ménages en situation d'intermédiation locative.

Dans tous les cas, aucune démarche administrative n'est requise de votre part. Les chèques énergie sont automatiquement envoyés par voie postale, à partir d'avril, aux bénéficiaires éligibles sur la base des données déclarées auprès des services fiscaux. Ces chèques énergie - pouvant être utilisés pour le paiement de facture gaz ou électricité, ou encore pour certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement - sont utilisables jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

* Une personne constitue 1 UC, la 2e personne constitue 0,5 UC, puis chaque personne supplémentaire constitue 0,3 UC.

Désormais les demandes de pré-affectation peuvent se faire par voie postale

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez demander à ce que le montant du chèque soit automatiquement déduit de vos factures d'énergies pour les années ultérieures. Afin que soit prise en compte votre demande, vous pourrez dorénavant soit renvoyer par voie postale à votre fournisseur le chèque papier en cochant la case dédiée sur le chèque, soit effectuer la démarche par téléphone ou en ligne.

Accès aux données de consommation en temps réel

Si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie, votre fournisseur d'électricité et de gaz a l'obligation de vous donner accès gratuitement et en temps réel à vos données de consommations (exprimées en euros), par exemple à l'aide d'un smartphone (ou de tout autre équipement numérique).

Initialement, la loi prévoyait la mise à disposition gratuite d'un affichage en temps réel des données de consommations (exprimées en euros) au moyen d'un dispositif déporté dans le logement.

Pour en savoir plus :



<https://chequeenergie.gouv.fr/>

Ramassage des encombrants

Le service de ramassage des encombrants aura lieu le lundi 26 avril 2021. Sont concernés, ce mois, les habitants des secteurs Nord (Champ Massot, Essarts, Battour, Pérriches, Pajonnière, La Coche).

Pour ce ramassage les consignes à respecter sont :

- S'inscrire à la Mairie au plus tard le jeudi 22 avril avant midi.
- Indiquer la nature, le volume et le poids approximatif de l'encombrant (maximum 50 Kg environ et moins d'un m³).
- Déposer l'encombrant le samedi ou dimanche qui précède le ramassage, bien en visibilité devant sa propriété.



La campagne de vaccination contre la COVID19 a démarré dans les cabinets médicaux de Saint-Pierre de Chartreuse et du Sappey en Chartreuse le vendredi 26 février 2021.

Les médecins peuvent désormais également proposer la vaccination avec le vaccin AstraZeneca :

- à leurs patients de 65 à 74 ans dès lors qu'ils présentent des comorbidités avec facteurs de risques de formes graves de COVID. L'ensemble des patients de 50 à 74 ans présentant ces comorbidités sont donc éligibles à la vaccination ;

- au-delà, ils peuvent proposer la vaccination avec AstraZeneca à tous leurs patients âgés de 75 ans et plus

Pour prendre rendez-vous, merci d'appeler le secrétariat entre 9h et 10h :



04 76 56 73 80

Important :

Les personnes qui ne pourront bénéficier du vaccin cette semaine faute de doses disponibles seront mises sur liste d'attente pour la semaine suivante.

Drs Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr

Dépistage Covid-19
Pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie
Venir avec sa carte vitale

MERCREDI 7 AVRIL 2021
de 09h00 à 16h00
SANS RENDEZ-VOUS
LES ECHELLES

- Salle des fêtes
Place Francisque VIARD

Je fais le test

Je protège mes proches

Je participe à freiner la propagation du virus

tester
COVID-19
alerter
protéger





CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19
en Cœur de Chartreuse

Quand ?	à-partir du MARDI 6 AVRIL 2021 de 8h30 à 17h30
Où ?	à la Maison des Associations de Saint Laurent du Pont
Pour qui ?	les + de 70 ans (priorité aux + de 75 ans) et les personnes de 55 à 69 ans avec une pathologie à très haut risque de contracter une forme grave de la COVID-19 (avec prescription médicale)
Quoi ?	le vaccin utilisé est le PFIZER .
S'inscrire ?	<ul style="list-style-type: none"> • en ligne sur www.keldoc.com /cabinetmedical/st-laurent-du-pont-38380/ centre-de-vaccination-coeur-de-chartreuse • en téléphonant au 04 76 00 31 34

www.coeurdechartreuse.fr

Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire :

 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>



RETOUR SUR...

La saison 2020-2021 de Ski Nordique Chartreuse

De nombreuses activités au Ski Nordique Chartreuse



Tout au long de cette saison 2020-21, les 417 adhérents du SNC ont pratiqué leurs activités dès l'automne. Course à pied, préparation physique, renforcement musculaire, ski-roues ... De quoi bien se préparer pour la saison d'hiver.



Les jeunes et les adultes ont alors chaussé les skis dès les premières neiges. En style classique et skating, les groupes de loisirs ou de compétition ont profité des entraînements sur tout le massif de la Chartreuse. Les sites sont nombreux, Col de Porte, St Hugues de Chartreuse, La Ruchère, Le Désert d'Entremont ...

Les stages organisés pendant les vacances ont réuni les plus motivés et ont été très appréciés ! Les quelques petits événements organisés au sein du club pendant l'hiver ont également permis aux jeunes de se mesurer physiquement et de se mettre au défi, faute de courses organisées par le Comité du Dauphiné.



Les adhérents ont pu perfectionner leur technique au biathlon laser, à air comprimé ou à la 22LR, selon leur âge et formation.

Félicitons nos jeunes champions !

Jules Lapierre, médaille de bronze de l'équipe de France lors du relais aux mondiaux de ski de fond à Oberstdorf.

Liv Breyton-Bouvier, 1ère du sprint lors des tests nationaux de biathlon U15, qui confirme en finissant 2ème de la mass start.

Bravo à nos groupes de jeunes U15 à U19 qui ont participé aux tests de détectations, fond et biathlon, avec entrain et sérieux.

Félicitations aussi à nos jeunes qui s'entraînent et performent au sein du Comité du Dauphiné et du Team Vercors.





Pâques marque la fin de la saison de ski pour le club des sports. Malgré un contexte sanitaire compliqué, petits et grands du club des sports ont quand même pu s'entraîner en loisir et en compétition avec un volume de ski équivalent à celui d'une saison normale, grâce au fait que les clubs de ski affiliés à la Fédération Française de Ski étaient autorisés à prendre des remontées mécaniques. La plupart des entraînements se sont déroulés en commun avec les clubs du Sappey-en-Chartreuse et d'Entremont-le-vieux, soit en Chartreuse sur les stations du Granier et du col de Porte, soit sur d'autres stations comme les 7 Laux ou Vaujany.

La majorité des courses de ski alpin étant annulées cette année, le club s'est concentré sur les entraînements et sur la cohésion de groupe. Les jeunes ont ainsi pu pratiquer en slalom et en géant, mais aussi en slalom parallèle, en ski cross, en saut et en snowboard.

Dans les rares compétitions qui ont eu lieu, la fédération a organisé des sélections nationales en alternative aux traditionnels championnats de France : les couleurs de la Chartreuse y ont été représentées par Pauline, qui a confirmé son excellent niveau sur les skis en se qualifiant au rassemblement national U14 à Val Cenis.

Aussi, un des objectifs principaux du club est d'amener les jeunes vers le niveau requis pour pouvoir réussir dans les métiers de la montagne. C'est donc avec fierté que le club voit Hugo, ancien compétiteur maintenant entraîneur ESF du club, finaliser son Diplôme d'Etat d'enseignement du ski alpin. Dans les jeunes du club, Pascal obtient son test pisteur et Joshua, Hugues et Sacha leur test technique.

Cette saison atypique se termine donc avec beaucoup de positif pour les jeunes du club qui ont pu continuer de progresser malgré le contexte complexe. Le club est aussi heureux d'avoir renforcé ses liens avec les autres clubs de Chartreuse et remercie chaleureusement ses partenaires et toutes celles et ceux qui ont rendu cette saison possible.

Marc FAURE - Président du Club des Sports!
contact@cds-chartreuse.fr





NOUVEAU

Dépôt d'amiante lié et fibrociment

- UNIQUEMENT SUR RDV -

PROCÉDURE À SUIVRE
à compter du 1^{er} avril 2021

Déchèterie
d'Entre-deux-Guiers

1

Je contacte le service déchets du Coeur de Chartreuse au 04.76.66.65.24 et je prends rendez-vous pour mon dépôt d'amiante lié/fibrociment (possible uniquement les samedis après-midi de semaine paire)

2

Je récupère les contenants d'ensachage* (sac, big bag, dépôt bag) en déchèterie, uniquement les samedis après-midi de semaine paire de 14h à 17h.

* contenants payants suivant le volume (voir grille tarifaire)

- GRILLE TARIFAIRE CONTENANTS -

Contenant	Prix TTC
Sac (73 x 120 cm)	Gratuit
1 Big bag (90 x 90 x 115 cm)	Gratuit
2 Big bag (90 x 90 x 115 cm)	15€
3 Big bag et plus (90 x 90 x 115 cm)	6€/l'unité
Dépôt Bag (160 x 110 x 50 cm)	15€/l'unité
Dépôt Bag (230 x 110 x 50 cm)	18€/l'unité

3

Je dépose mes déchets d'amiante lié/fibrociment préalablement enséchés en déchèterie, au jour et à l'heure prévus.

Ne pas jeter sur la voie publique



Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation pour faire des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre habitation ?

« FAIRE Tout pour ma rénov' » est un service gratuit et accessible en Coeur de Chartreuse, assuré par l'ASDER et l'AGEDEN, acteurs de la transition énergétique.

Tout au long de votre projet, des conseillers vous informent et vous proposent un accompagnement personnalisé en toute neutralité :

- Priorisation des travaux ;
- Solutions techniques ;
- Energies renouvelables ;
- Aides financières ;
- Economies d'énergie au quotidien.

SUR RENDEZ-VOUS
EN COEUR DE CHARTREUSE



MODALITÉS PRATIQUES

SAVOIE

Contactez le service de l'ASDER au
04 56 11 99 00
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
sauf le jeudi matin ou par mail à : Info@faire73.fr

ISÈRE

Contactez le service de l'AGEDEN au
04 76 14 00 10
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
ou par mail à : Info@infoenergie38.org

Soutenu par :



MERCREDI 7 AVRIL 2021

MERCREDI 5 MAI 2021

MERCREDI 2 JUIN 2021

MERCREDI 28 JUILLET 2021

• de 14H À 18H - RDV ASDER
à Le Forum - 47 rue Jean Jacques Rousseau - 73360 Les Echelles

VENDREDI 2 AVRIL 2021

VENDREDI 7 MAI 2021

VENDREDI 4 JUIN 2021

VENDREDI 2 JUILLET 2021

• de 14H À 18H - RDV AGEDEN
à la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse - ZI Chartreuse Guiers - 38380 Entre deux Guiers



Cet été, proposez un stage à vos enfants avec Les Endimanchés

L'association Les Endimanchés organise un festival de rue les 17 et 18 juillet à St Pierre de Chartreuse. Les jeunes de 7 à 16 ans pourront participer à des stages du lundi 12 au vendredi 16 juillet, de 10h à 17h, avec restitution lors du festival.

Cuistots en herbe : 7 à 11 ans - Cuisine à partir d'ingrédients simples, locaux. Cueillette et cuisine. Stage encadré par Elsa, accompagnatrice en montagne et Chloé, diététicienne et nutritionniste (Association Sylvacima)

Découverte des arts du cirque : 9 à 13 ans - Equilibre sur objets, fils tendus, trapèze, acrobaties. Travail en équipe, d'entraide. Cie Solfacirc



Musique corporelle : de 8 à 12 ans - Rythme, danse, chant, jeux vocaux pour expérimenter cette musicalité dans l'espace. Lucie Delmas et Julien Vasnier (collectif Les Entêtés)

Ecouter la montagne : de 11 à 16 ans - Découvrir le milieu naturel par le sonore. Travailler cette matière à partir d'un logiciel de traitement de sons et de Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Randonnées en chartreuse et séances en salle. Association Graine de son avec Alexandre musicien et accompagnateur en montagne.

Prix : 150 € par enfant (nous contacter si QF < 300)
Repas de midi fourni par les familles

Plus d'informations et inscriptions à partir de mi-mai sur le site des Endimanchés :

<https://les-endimanches.fr>



CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS

PERMANENCES

Numériques

=> Accompagnement dans vos démarches administratives sur internet les jeudis de 10h à 12h.

=> Ateliers numériques suspendus. En attente d'une amélioration de la situation sanitaire.

=> Un ordinateur est en libre-service à l'entrée pour les démarches administratives en autonomie.

Adéquation

Deux mardis par mois de 13h45 à 17h.
Sans RDV.

ALSH

Accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

INSERTION

Accompagnement socio-professionnel

LUDODRIVE

Le catalogue est sur notre site internet, pour commander les jeux, contacter l'accueil du centre social en indiquant vos disponibilités.

- mardi de 16h à 18h15

- mercredi de 10h à 12h et de 15h à 16h30.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Les mardis et jeudis de 16h à 18h pour les enfants scolarisés en primaire. Nous contacter.

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Le lundi de 15h30 à 17h30 au centre social. Inscription auprès de votre CCAS au 04 76 06 20 00.

Avocat

Un lundi par mois de 9h à 11h45. Prendre RDV au centre social.

Maison de l'emploi

Pour les plus de 25 ans.

Les jeudis de 9h à 12h. Sur RDV au 04 76 93 17 18.

Mission locale

Pour les moins de 25 ans.

Un lundi sur deux de 14h à 16h30. Prendre RDV au centre social.

Sécurité sociale

Attention permanence suspendue. Téléphoner au 3646 ou les contacter sur votre compte ameli.fr

LAEP LA P'TITE PAUSE

Pour tous les enfants de 0 à 6 ans

accompagnés de leurs parents et pour tous les futurs parents, accès libre et gratuit, on vient on repart quand on veut.

- Les lundis de 8h30 à 11h30 au RAM de St Laurent du Pont, 2 place du 19 mars 62

- Les jeudis de 8h30 à 11h30 à la commanderie des Échelles, 1 rue

J.Jacques Rousseau.

Atelier Socio Linguistique: apprentissage de la langue française pour adultes les mercredis de 9h à 11h

ASL

centre social
des pays du Guiers

ressources
initiatives
échanges

Pour plus d'informations : 04 76 55 40 80
1 rue Charles Hérold • 38380 Saint-Laurent du Pont



EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITE MUNICIPALE

Conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil municipal le 7 décembre 2020, un espace d'expression dans la Lettre municipale de Saint Pierre de Chartreuse est réservé aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité.

« COMMENT LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET AMELIORER LA SECURITE DANS LE CENTRE BOURG DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE »

1° Ne pas construire sur le plan de ville

Pour réduire au lieu d'augmenter l'artificialisation des sols dans le centre bourg, nous devons dans la voie tracée par la convention citoyenne et la future loi Climat et résilience (A l'image de la ville de Grenoble pour la place Victor Hugo) :

- *Créer des parkings et voiries perméables. Il existe de nombreux procédés : tte, evergreen, ecovegetal...*
- *Trouver un site pour la maison du PNRC dans les nombreux bâtiments appartenant à des collectivités et inoccupés (actuellement plus de sept mille mètres carrés)*
- *Ne pas construire de halle de marché (la ville d'Annemasse a démolie la sienne, d'ailleurs utilisée la majorité du temps comme parking couvert !).*

2° Rénover les bâtiments anciens et avoir une continuité dans les décisions.

La commune n'a pas les moyens de rénover seule les bâtiments de l'ancienne Mairie. Ce bâtiment peut contenir : La Maison de la Santé, la Maisons du PNRC et l'office de Tourisme inter-communal. Voilà un beau projet collectif dans lequel deux conseils municipaux se sont engagés à l'unanimité (et avec le Maire actuel). Ce projet a connu un commencement avec le déménagement des bureaux de la Mairie dans l'ancienne poste. Pourquoi la nouvelle municipalité veut-elle faire le contraire ?

Et si la commune dispose de trois millions d'euros, alors transformons le plan de ville en jardin de ville en créant un parking souterrain de trois cents places.

3° Entretien et créer des passages piétons sur le plan de ville

A l'époque actuelle, les automobilistes sont devenus très respectueux des passages piétons. Aujourd'hui, rien n'est visible sur le plan de ville. Trois passages protégés devraient être créés et entretenus, au niveau de : boulangerie, pharmacie, fromagerie.

4) Améliorer l'accès depuis la Diat :

Dans la continuité du sentier de la Rinée, depuis le tournant Pélissier, créer un chemin à flanc de coteau dans les terrains communaux pour accéder au plan de ville par l'aire des camping-car, au lieu de suivre la route départementale en passant devant l'hotel Beau-site. »

*Yves GUERPILLON,
Conseiller municipal
(Liste « Village 4 saisons, J'Y CROIS »)*



MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
@ : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

MAIRIE

04 76 88 60 18
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 15h00-17h00
samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
Cantine : 04 38 02 05 52
Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE

06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE

04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEUR DE CHARTREUSE

04 76 66 81 74

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Mardi - Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 10h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi : 14h30 - 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00



PENSEZ AU COVOITURAGE
Pour plus de renseignements
consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr



CONCOURS PHOTOS

Merci de nous avoir envoyé vos photos pour illustrer la Lettre municipale d'avril.

Félicitations à Jean-François CARLIEZ, du club Photosom dont la photo a été choisie pour illustrer la couverture de la Lettre municipale de ce mois !



Claire ROSSET



Claire ROSSET



Jean-François CARLIEZ



Jean-François CARLIEZ



Jean-François CARLIEZ



Jean-François CARLIEZ



Aidez-nous vous aussi à illustrer notre Lettre municipale envoyez votre photo sur le thème du printemps

avant le 3 mai 2021 par mail :

lalettre@saintpierredechartreuse.fr



Pour plus d'informations, retrouvez le règlement sur le site internet : saintpierredechartreuse.fr

Directeur de publication : Stéphane GUSMEROLI
Responsable de la rédaction : Stéphane GUSMEROLI
Rédaction, envoi par email : Fabienne BARRIS- Dominique JULIEN
Crédits photos : Jean-François CARLIEZ, Ski Nordique Chartreuse, Club des Sports



Saint Pierre
de Chartreuse